

ASSR

Passer son attestation :

Lors du passage de l'attestation de 1^{er} ou 2^{ème} niveau, 20 questions vont vous être posées. Vous devrez répondre correctement à au moins 10 questions pour réussir le test. Regardez, écoutez, lisez attentivement et choisissez la ou les bonnes réponses. Attention pour certaines questions toutes les réponses peuvent être bonnes.



En cas d'échec à l'**attestation de 1^{er}** niveau, vous ne pourrez pas passer le **BSR**. La conduite d'un cyclo est donc impossible.



En cas d'échec à l'**attestation de 2^{ème}** niveau, vous ne pourrez pas vous inscrire en auto école pour **passer le permis de conduire ou faire de la conduite accompagnée**.

Ce qu'il faut savoir



Les piétons :

Sont considérés comme des piétons :

1. Les êtres humains
2. Les personnes à roller
3. Les personnes en skate board
4. Les personnes en fauteuil roulant
5. Les mamans avec une poussette
6. Les animaux

Ils doivent circuler :

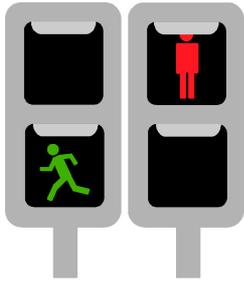
1. Sur le trottoir à 50 cm du bord de la route
Les roller et les skates doivent circuler à vitesse réduite.
Les cyclistes âgés de moins de 8 ans sont autorisés sur les trottoirs à vitesse réduite.
2. Les zones piétonnes
3. Sur les passages pour piétons lorsqu'ils sont situés à moins de 50 mètres d'où ils se trouvent
4. Hors des agglomérations, sur le bas coté de la route, sur le bord gauche de la chaussée, face aux voitures

Exception :

Les personnes en fauteuil roulant et les personnes poussant à la main un cyclomoteur sont autorisées à circuler sur le coté droit de la chaussée, au plus près du bord.

Que doit-on éviter de faire en circulant ?

1. Utiliser un baladeur car il vous isole des informations sonores
2. Le téléphone portable (Le mieux, s'arrêter !)



Utilisation des feux de piétons :

Le personnage est vert ?

- Traverser en s'assurant de l'absence de danger

Le personnage clignote ?

- Finir de traverser la chaussée
- S'arrêter pour ceux qui ne sont pas encore engagés

Le personnage est rouge ?

- Stop ! Les feux des véhicules vont passer au vert.

Comment traverser une chaussée sans passage piétons ?

1. Vérifier l'absence de véhicules en circulation
2. Traverser la chaussée perpendiculairement à son axe.

Les panneaux :



Accès interdit aux piétons



Endroit fréquenté par les enfants



Passage pour piétons



Aire piétonne



Fin d'aire piétonne



Chemin obligatoire pour piétons



Fin de chemin obligatoire pour piétons



L'utilisation des transports scolaires :

Le bus n'est pas encore arrivé. Que doit-on faire ?

1. Attendre sur le trottoir à 50 cm du bord

Le bus arrive. Que ne doit-on pas faire et faire ?

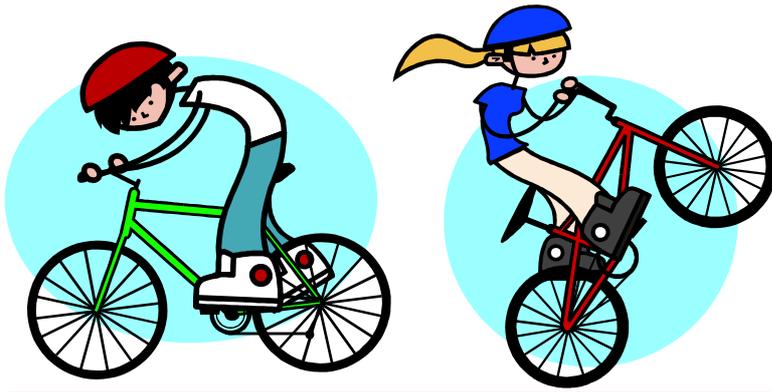
1. **Ne pas se précipiter sur le bus.**
2. Rester sur le trottoir et attendre que le bus s'arrête.

Le bus est arrêté. Que doit-on faire ?

1. Avancer jusqu'au bus dans le calme
2. Attendre la descente des passagers avant de monter
3. Pénétrer dans le bus sans se bousculer
4. Saluer le chauffeur
5. S'asseoir
6. Si le bus en est équipé, attacher sa ceinture de sécurité (à partir de 13 ans, une amende de 135 € pour non port de la ceinture)

Le bus arrive à votre arrêt. Que doit-on faire ?

1. Attendre l'arrêt complet du bus avant de se lever
2. Descendre du bus dans l'ordre, c'est-à-dire du premier au dernier rang
3. Attendre que le bus soit parti pour traverser la chaussée après s'être assuré qu'aucun véhicule ne circule sur celle-ci.



Les cyclistes :

Ils doivent circuler :

1. Sur la chaussée s'il n'y a pas de bandes cyclables
2. Sur les bandes cyclables
3. Sur les pistes cyclables
4. Pour les cyclistes de moins de 8 ans, sur le trottoir
5. Sur les zones piétonnes

En groupe, ils peuvent circuler sur la chaussée :

1. En file simple, les uns derrière les autres
2. « en troupeau » maximum 2 de front et retour obligatoire à la file simple dès qu'un véhicule à moteur arrive derrière vous pour vous doubler.

Changer de direction : Que doit-on faire pour tourner à gauche ?

1. Regarder derrière pour s'assurer de l'absence de véhicule (contrôler)
2. Tendre le bras gauche pour indiquer le changement de direction (indiquer)
3. Se placer le long de l'axe médian de la route (se placer)
4. Céder le passage aux véhicules qui arrivent en sens inverse
5. Tourner

Les panneaux :



Cycles



Accès interdit aux cycles



Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à 2 ou 3 roues



Fin d'une piste ou bande cyclable conseillée



Piste ou bande cyclable obligatoire



Fin de piste ou bande obligatoire pour cycles

Quels sont les équipements obligatoires du cycle ?

1. Les dispositifs réfléchissants
 - Rouge à l'arrière
 - Blanc à l'avant
 - Orange sur les roues et sur les pédales
2. Un avertisseur sonore
3. Deux dispositifs de freinage, avant et arrière
4. Deux dispositifs d'éclairage, avant et arrière (obligatoire la nuit et lorsque la lumière est insuffisante)

Quels sont les équipements obligatoires du cycliste ?

- le casque, les vêtements clairs accompagnés de brassards réfléchissants sont vivement conseillés, mais pas obligatoires.
- Au 01 octobre 2008, le port du gilet de sécurité est obligatoire pour tous les cyclistes (conducteur et passager) hors agglomération de nuit ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante.

Le non port du gilet est puni d'une amende de 35 €.





Les cyclomoteurs :

Définition du cyclomoteur :

Un cyclo est un véhicule à deux roues muni d'un moteur qui n'excède pas 50 centimètres cube, dont la vitesse est limitée à 45 km/h.

Exemple : mobylette, Scoot, moto de moins de 50 cm cube...

Excès de vitesse : l'amende est proportionnelle à la vitesse constatée par le gendarme

Ils doivent circuler :

1. Sur la chaussée à 1 m du bord droit de la route pour éviter les portières de voiture
2. Sur les pistes et bandes cyclables si un panneau rectangulaire à fond blanc contenant le symbole d'un cyclomoteur est placé sous le panneau de piste ou bandes cyclables. **Attention ! Obligation d'emprunter ces voies si le panneau est présent.**

En groupe, ils peuvent circuler sur la chaussée :

- En file simple, les uns derrière les autres en respectant des intervalles de sécurité entre chaque véhicule.

Changer de direction : Que doit-on faire pour tourner à gauche ?

1. Regarder dans le rétro pour s'assurer de l'absence de véhicule
2. Mettre son clignotant ou tendre le bras gauche pour indiquer le changement de direction
3. Se placer le long de l'axe médian de la route
4. Céder le passage aux véhicules qui arrivent en sens inverse
5. Tourner

Les panneaux :



Cyclomoteurs



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Accès interdit au cyclomoteurs



L'équipement obligatoire du cyclomotoriste :

Le casque intégral ou enveloppant dit « jet »

- De préférence choisir un casque intégral qui vous protège toute la tête. (le « jet » ne protégeant pas du tout le visage)
- Il doit être acheté neuf, (pas d'occasion, car il peut avoir subi un choc)
- Il doit être homologué et comporter une étiquette NF (norme française) ou E (norme européenne)
- Il faut obligatoirement l'essayer avant de l'acheter car il doit être adapté à votre tête (il doit légèrement serrer la tête)
- Le casque après un choc doit être remplacé obligatoirement car il ne pourra plus vous protéger contre un autre choc
- Le casque doit être changé également au bout de 5 ans.
- On ne doit jamais le peindre ou le laver avec de l'essence ou un solvant car ces produits fragilisent l'enveloppe du casque.

Le casque doit être installé correctement sur la tête et vous devez attacher et serrer suffisamment la sangle de fixation ou la jugulaire. **Donc pas de casque sur le sommet du crâne, votre tête ne serait pas protégée ; pas de casque au coude non plus, vous auriez en cas de choc, une fracture du bras en supplément...**

Le non port du casque est puni d'une amende de 135 €.



Quels sont les vêtements recommandés pour circuler à cyclomoteur ?

- Le minimum : Veste épaisse, jeans, chaussures fermées, gants
- Le Top : Combinaison en cuir, ou blouson et gants en cuir avec pantalon épais et bottes

Pour circuler la nuit, il faut soit mettre des vêtements clairs ou munis de dispositifs réfléchissants, pour être vu

Les vêtements de pluie en PVC et le nylon ne doivent pas être portés à même la peau, car ils fondraient et resteraient collés sur votre corps en cas de chute.



Le passager :

- Doit être obligatoirement équipé d'un casque comme le cyclomotoriste
- On peut prendre un passager seulement si le cyclo est équipé d'un siège pour le passager, ou d'une selle double ou d'un banquette
- Voir également si l'assurance couvre le passager.

L'entretien du cyclomoteur :

1. L'huile moteur
2. Le carburant
3. Les freins
4. La chaîne : elle doit être correctement tendue, graissée et vous devez la nettoyer régulièrement.
5. L'éclairage (feux et clignotants)
6. Les pneumatiques : la profondeur des sculptures ne doit pas être inférieure à 1,6 mm.



Les transformations du cyclomoteur :

1. Le débridage : La modification des caractéristiques de cylindrée et de vitesse d'un cyclo est interdite
Si vous le faites quand même, vous risquez :
 - **Une non couverture par l'assurance des dommages en cas d'accident**
 - **La confiscation de votre cyclo et la destruction**
 - **Une amende de 4500 €.**
2. La modification des phares et des clignotants est interdite
3. Il est interdit de monter un pot d'échappement non homologué « route » ou de vider de ses chicanes le pot d'origine
Si vous le faites quand même, vous risquez :
 - **La confiscation de votre cyclo et la remise en conformité de votre cyclo**
 - **Une amende**

L'assurance :

1. L'assurance responsabilité civile appelée aussi « au tiers » est obligatoire
Les garanties complémentaires :
 - Vol – Incendie
 - Défense recours
 - Dommage collision
 - Tous risques
 - Conducteur
2. Le contrat est souscrit pour les mineurs par les parents
3. L'attestation d'assurance, appelée carte verte doit être signée par les parents et conservée sur vous
4. Le certificat d'assurance est la vignette que vous devez coller sur le garde-boue avant.



En voiture :

Le conducteur :

Le conducteur doit être âgé d'au moins 18 ans et être en possession du permis de conduire de la catégorie B. **Permis probatoire pour les jeunes conducteurs avec seulement 6 points ; pour les autres conducteurs, 12 points.**

Entre 16 et 18 ans, vous pouvez conduire dans le cadre de la conduite accompagnée, uniquement avec un accompagnateur désigné auprès de l'assurance et après autorisation de l'auto école.(examen du code obtenu et heures de conduite avec moniteur)

Les passagers :

Le conducteur de la voiture doit s'assurer que les passagers sont bien retenus

- Soit par une ceinture de sécurité
- Soit par un système homologué de retenue pour les enfants.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être placés à l'arrière sauf

- Pour les enfants transportés dos à la route dans un système de retenue spécialement conçu à cet effet (l'air-bag passager déconnecté)
- Lorsque que le véhicule ne comporte pas de siège arrière
- Lorsque les sièges arrières sont déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans.



La ceinture de sécurité :

Le port de la ceinture est obligatoire pour tous les occupants du véhicule.

Sanction : 135 € d'amende et 3 points sur le permis de conduire.

Le gilet de sécurité :

Depuis le 1^{er} octobre 2008, présence obligatoire d'un gilet et d'un triangle de pré signalisation à bord de tout véhicule carrossé en circulation

- Le gilet doit être homologué : CE (norme européenne)
- Le triangle doit être homologué : E 27 R

Sanction : 135 € d'amende.

La descente du véhicule :

Les enfants doivent monter et descendre de la voiture du côté du trottoir.

Avant d'ouvrir la porte pour descendre, il faut vérifier l'absence de voitures, de deux roues et de piétons.

L'entretien :



Le contrôle technique :

Les voitures doivent passer une visite technique 4 ans après leur première mise en circulation. Cette visite est ensuite renouvelée tous les 2 ans.



Le contrôle des niveaux :

Les véhicules sont livrés avec une notice constructeur qui apporte les informations pour connaître et entretenir votre voiture (comment changer une roue ou une ampoule, l'emplacement des fusibles, la périodicité des vidanges, les pressions de gonflage des pneumatiques et le type de carburant à utiliser).

Sur votre véhicule, vous devez effectuer régulièrement le contrôle des différents niveaux :

- Liquide de refroidissement
- Liquide lave-glace
- Batterie
- Huile moteur
- Liquide de frein



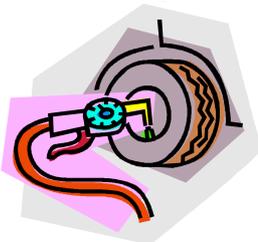
Les pneumatiques des cycles, cyclomoteurs et des voitures:

Les sculptures des pneus (dessins moulés dans la bande de roulement) permettent d'évacuer l'eau sur les routes mouillées. C'est pourquoi leur profondeur ne doit pas être inférieure à 1,6 mm car il y aurait une dégradation importante de la tenue de route.

Des bosses de caoutchouc sont disposées dans les rainures du pneu et constituent des témoins d'usure. Quand l'usure atteint ces bosses, il reste 1,6 mm, donc les pneumatiques sont bons à changer.

Les pneus doivent être sans hernie, sans flanc déchiré.

L'usure des pneus d'un même essieu ne doit pas avoir une différence de plus de 5mm.



Le gonflage des pneumatiques :

Il faut vérifier la pression à froid (pas ou peu de kilomètres parcourus). La pression doit être augmentée de 200 à 300g avant un long trajet à vitesse soutenue (autoroute) et si le véhicule est très chargé.

Les règles de conduite



Priorité à droite (intersection et ronds-points de St Ciers sur Gironde) :

Avec ou sans ce panneau, vous devez céder le passage aux usagers qui arrivent sur votre droite.



Priorité à gauche (rond point avec cédez le passage et marquage au sol comme à Blaye) :

En général, vous devez rester sur la droite de la chaussée pour aller en face ou à droite. Vous pouvez vous rapprocher du centre ou de la gauche de la chaussée si vous souhaitez aller à gauche ou faire un tour complet.



Route à caractère prioritaire (nationale 137 par exemple) :

Vous êtes prioritaire à toutes les intersections rencontrées tant que vous restez sur cette route. Les autres devront respecter un « stop » ou un « cédez le passage ».

Ce panneau peut être complété par un panneau « schéma ». Dans ce cas, les traits épais représentent la route à caractère prioritaire (ex. au Pontet).



Priorité ponctuelle :

Avec ce panneau, vous bénéficierez de la priorité uniquement à la prochaine intersection.

Le dépassement :

Pour dépasser un piéton, un cycle ou un animal, vous devez laisser une distance minimum de 1 mètre en ville et 1,50 mètre hors agglomération.

Les vitesses



La pluie : Il faut réduire son allure, augmenter les distances de sécurité, adopter une conduite souple et éviter de rouler dans les flaques d'eau, sur les plaques d'égouts et le marquage au sol.



Le brouillard : Il empêche de voir mais aussi d'être vu. Il faut donc réduire sa vitesse, augmenter les distances de sécurité et se rendre visible (feux allumés, vêtements clairs avec des bandes réfléchissantes).



La neige et le verglas : Il faut réduire sa vitesse, bien se couvrir, et être vigilant dans les zones potentielles de verglas (ponts, zones d'ombre, bois...). Il est conseillé d'éviter tout déplacement par temps de neige ou de verglas.

La fin de limitation de vitesse :



1. Ce panneau signifie que la vitesse n'est plus limitée à 60 km/h.



2. Ce panneau met fin à toutes les interdictions (sauf les interdictions concernant le stationnement et l'arrêt) précédemment signalées, dont la limitation de vitesse.

Les vitesses maximales autorisées :

	Beaux temps			Pluie		Brouillard	
	Voitures	Jeunes conducteurs.	Cyclo	Voitures	Cyclo	Voitures	Cyclo
Autoroutes	130	110		110		50	
Routes séparées par un terre-plein	110	100		100		50	
Autres routes	90	80	45	80	45	50	45
Agglomération	50	50	45	50	45	50	45

Les distances :

Le temps de réaction : La durée du temps de réaction en conditions normales est estimée à **1 seconde** en moyenne.

Calcul rapide de la distance parcourue pendant le temps de réaction (1seconde) :

Il faut multiplier par 3 le chiffre des dizaines de la vitesse.

Ex : à 90km/h, vous parcourez environ : $9 \times 3 = 27$ mètres en 1 seconde.

à 50km/h, vous parcourez environ : $5 \times 3 = 15$ mètres en 1 seconde.

La distance d'arrêt : la distance d'arrêt est égale à la distance parcourue pendant le temps de réaction + la distance de freinage.

Calcul rapide de la distance d'arrêt :

Il faut multiplier le chiffre des dizaines de la vitesse par lui-même.

Ex : à 90km/h, vous parcourez environ : $9 \times 9 = 81$ mètres.

à 50km/h, vous parcourez environ : $5 \times 5 = 25$ mètres.

L'adhérence : Les pneus adhèrent mieux sur route sèche que sur route mouillée. La distance de freinage est d'ailleurs multipliée par deux sur route mouillée. Un pneu usé possède moins d'adhérence qu'un pneu neuf.

La qualité du freinage : Le blocage des roues use les pneus et allonge les distances de freinage. Vous risquez aussi de déraper et de perdre la maîtrise du cyclo. Lors d'un freinage, vous devez tendre les bras, et le buste doit être légèrement incliné vers l'arrière pour ne pas taper le guidon.

La distance de freinage sera plus importante si

- vous transportez des passagers ou des bagages.
- les suspensions et les freins sont en mauvais état.

Les bagages, sac et autres :

Ils doivent être dans le coffre. Il ne doit rien avoir aux pieds ou sur la planche arrière du véhicule.



L'alcool :

Le conducteur est en infraction s'il conduit avec un taux d'alcool supérieur ou égal à :

- 0,50 gramme par litre de sang ou 0,25 mg par litre d'air expiré.

Les sanctions :

Avec une alcoolémie entre 0,50 et 0,79 gramme par litre de sang

- Amende de 135 €
- Suspension du permis pouvant atteindre 3 ans
- Retrait de 6 points sur le permis de conduire.

Avec une alcoolémie supérieure ou égale à 0,8 gramme par litre de sang

- Amende pouvant atteindre 4500 € maximum
- Suspension ou annulation du permis de conduire
- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Prison
- Travail d'intérêt général...

Les contrôles :

Le contrôle de l'alcoolémie est obligatoire en cas :

- D'accident corporel
- D'infraction grave.
-

Les moyens de contrôle



L'alcootest ou ballon : Si le réactif chimique jaune tourne au vert au-delà du repère, il y a présomption d'alcoolémie supérieure à la norme. Les forces de l'ordre utiliseront soit la prise de sang, soit l'éthylomètre pour un contrôle incontestable.



L'éthylotest : Comme l'alcootest, les résultats doivent être confirmés par la prise de sang ou l'éthylomètre.

La prise de sang : de moins en moins pratiquée.



L'éthylomètre : Résultat incontestables

Vigilance et conduite



Lorsque vous êtes fatigué, évitez de conduire, sinon faites des pauses et soyez très vigilant.



Certains médicaments ( pictogramme « attention danger pour la conduite » sur la boîte de médicament) entraînent souvent des troubles incompatibles avec la conduite (baisse de vigilance, somnolence)



Soyez prudent
Ne pas conduire
sans avoir lu la notice.



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans
l'avis d'un
professionnel de santé



Attention danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la
conduite, demandez
l'avis d'un médecin



Les drogues ont des effets similaires à l'alcool (un « joint » équivaut à une alcoolémie de 0.50g) . La conduite sous l'effet de stupéfiants est un délit puni de 2 ans d'emprisonnement, 4 500 € d'amende, suspension ou annulation du permis de conduire, TIG, immobilisation du véhicule avec réduction de 6 points sur le permis...



L'alcool : les effets :

- champ visuel réduit
- prise de risque
- vision altérée
- augmentation du temps de réaction
- euphorie ou agressivité...



Le comportement en cas d'accident :

1. **PROTEGER** : Baliser l'accident en faisant des gestes à l'aide des bras, d'une lampe pour avertir les autres usagers et les faire ralentir.
2. **ALERTER** les secours : les pompiers (18) ou le SAMU (15) ou la police/gendarmerie (17) ou avec un portable le 112 (secours européens). Il faut fournir des renseignements précis sur l'accident : nature de l'accident ; lieu exact ; nombre et état des victimes.
3. **SECOURIR** : couvrir la victime et le réconforter. Si vous connaissez les gestes de premiers secours, vous devez les pratiquer.

Il ne faut pas donner à boire ou à manger à un blessé, ni lui enlever son casque, ni le déplacer (sauf risque imminent).



Le téléphone portable :

- Il est interdit pour tous les conducteurs, vélo, cyclomoteur et voiture.
- Seul le ou les passagers sont autorisés à utiliser le portable.
- **Sanction : 35 € d'amende et un retrait de 2 points sur le permis de conduire**



Véhicules prioritaires :

- **Douanes**
- **Police**
- **Gendarmerie**
- **Pompiers**
- **SAMU**
- **SMUR**
- **Transport de détenus**